

Fiche Pratique



Qu'est-ce que la Consommation Annuelle de Référence (CAR) en gaz

Quelle est la différence entre la CAR et la consommation réelle ?

La Consommation Annuelle de Référence (CAR) représente une estimation, en kilowattheures (kWh), de la consommation annuelle de gaz naturel pour un Point de Comptage et d'Estimation (PCE), calculée dans des conditions climatiques moyennes.

Mise à jour chaque année au 1^{er} avril, la CAR repose sur les consommations réelles observées l'année précédente. Il s'agit d'une donnée théorique : elle peut donc différer de la consommation réelle constatée sur une année.

À quoi sert la Consommation Annuelle de Référence ?

La CAR aide le fournisseur de gaz à estimer la consommation annuelle d'un logement. Elle permet de définir l'échéancier de facturation et d'ajuster l'offre tarifaire en fonction du profil de consommation.

Il existe deux profils de consommation selon la CAR :

- ✓ Cuisson / eau chaude : moins de 4 000 kWh/an
- ✓ Chauffage : plus de 4 000 kWh/an (chauffage, eau chaude, cuisson)

Bon à savoir : auparavant, les options tarifaires étaient réparties ainsi :

- ✓ Cuisson : moins de 1 000 kWh/an
- ✓ Eau chaude : entre 1 000 et 6 000 kWh/an

- ✓ Chauffage : plus de 6 000 kWh/an

En cas de déménagement, connaître la CAR du nouveau logement permet d'anticiper ses futures factures.

Qui calcule la CAR ?

Le gestionnaire du réseau de distribution, en général GRDF (dans 95 % des cas), est responsable du calcul de la CAR. Cette information est ensuite transmise aux fournisseurs d'énergie, qui l'utilisent pour établir les factures.

Où trouver la Consommation Annuelle de Référence ?

La CAR est précisée directement sur les factures de gaz, dans la section dédiée aux informations de l'abonnement.

Existe-t-il une CAR pour l'électricité ?

Non, la Consommation Annuelle de Référence ne concerne que le gaz naturel. Pour l'électricité, on parle de consommation annuelle d'électricité. Elle repose sur les relevés du compteur électrique et remplit un rôle similaire pour les estimations et la facturation.

Pour aller plus loin

- ✓ Je déménage / j'emménage : les démarches pour l'électricité et le gaz naturel
- ✓ Relevé de compteur et calcul de la consommation

Mots clés : CAR, consommation, gaz



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits